

Droit de réponse

Monsieur Le Maire,

Nous réagissons suite au dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 16/10/09 rappelé ci-dessous.

12. Périscolaire : financement 2009

« La CAF apporte un financement par type d'activités dans le cadre du CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2007/2010 estimé pour l'année 2009 à 55 483 €. La commune apporte un financement complémentaire en fonction des actions prioritaires qu'elle entend soutenir. Les conditions de gestion financière des aides accordées à l'association Familles Rurales pour ses actions en faveur de la prise en charge des enfants et des jeunes sur le territoire de la commune sont exposées dans une convention signée entre la commune et l'association. Après avis de la commission « affaires sociales » qui a pris connaissance du dossier de financement des opérations prévues pour cette année, le Maire propose de voter une subvention maximum de 105 483 Euros à verser à l'association Familles Rurales pour l'année en cours. Cette somme pourra être réajustée à la baisse en fonction du coût réel des actions réalisées dans l'année. Les crédits sont inscrits au compte 6558 du budget primitif. Adopté à l'unanimité. Les élus avaient demandé à l'association de présenter une situation intermédiaire à fin août. Le 1er octobre, Familles Rurales n'a présenté qu'une nouvelle situation prévisionnelle au 31 décembre 2009 dévoilant une prévision de déficit pour l'année 2009 d'un montant de 21 500 €. Le Président de l'association a précisé que pour 2009 l'association était capable de prendre en charge ce déficit. En début d'année, la position des élus avait été de stabiliser la subvention de la commune versée à Familles Rurales. Le service rendu par l'association Familles Rurales n'est pas remis en cause. Même si les élus n'ont pas de directives à donner à Familles Rurales, les conseils pour une meilleure organisation et une meilleure gestion formulés par les élus ne sont pas entendus. La commune ne pouvant pas se porter éternellement garante des déficits. A l'unanimité, les élus veulent faire part de leur inquiétude quant à la gestion de l'association et aux risques encourus. L'ensemble des élus souhaite, dans l'intérêt des enfants et des familles, que la meilleure solution soit trouvée. »

Dans ce point « 12. Périscolaire : financement 2009 »

- 1-Vous confirmez que la subvention 2009 allouée à Familles rurales par la commune sera de 50 000 € et identique à celle allouée en 2008 en accord avec votre position de début d'année 2009.
- 2-Vous insinuez que ne nous ne vous avons pas fourni certaines informations demandées.
- 3-Vous prétendez avoir donné des conseils, restés sans suite de notre part, pour une meilleure organisation et une meilleure gestion de notre association.
- 4-Vous laissez entendre que le déficit de 21500€ que nous prévoyons pour l'année 2009, s'inscrit de façon pérenne dans le temps et que la commune pourrait devoir en être garante dans le futur.
- 5-Vous mettez en cause la gestion de notre association tout en laissant entendre qu'elle serait en péril.

Le compte rendu du conseil municipal étant un document public diffusé sur notre commune, nous revendiquons un droit de réponse par rapport à ces cinq points.

Nous nous adressons à vous car nous considérons que vous êtes responsable des informations contenues dans le compte rendu du conseil municipal et que vous validez le fond et la forme de ce dernier avant édition et diffusion.

Voici les éléments de clarification et de démenti que nous jugeons nécessaires

Point 1

Informations à préciser :

Le financement que la CAF fournit est exclusivement lié aux activités de notre association.

Le montant que la commune alloue directement à notre association sous forme de subvention est donc effectivement de 50 000€. Soit 2% des dépenses de fonctionnement du budget principal de la commune détaillé dans le compte rendu du conseil municipal du 25/03/09.

Ce montant avait été déjà annoncé en début d'année puisque la municipalité ne souhaitait pas augmenter sa contribution par rapport à 2008.

En début d'année nous avons demandé une subvention de 62 000€ pour 2009.

Les 12 000€ supplémentaires demandés nous auraient permis d'équilibrer notre budget suite à une hausse de nos charges et à une diminution simultanée de nos recettes (ancienneté du personnel, désengagement national de la CAF, fin d'emplois aidés). Tous ces éléments vous ont été clairement présentés au cours de plusieurs réunions.

Cette augmentation de subvention a été refusée par la commune qui est restée sur sa position initiale.

Finalement, les 50 000€ ont été entérinés lors du conseil municipal du 16/10/09 nous laissant absorber seuls le déficit 2009.

La municipalité se réserve en outre la possibilité de réduire éventuellement cette subvention, ce qui constituerait un désengagement par rapport aux années précédentes et une inflexion de la politique enfance- jeunesse menée par les administrations précédentes.

Point 2

Rappel de votre texte :

« Les élus avaient demandé à l'association de présenter une situation intermédiaire à fin août. Le 1er octobre, Familles Rurales n'a présenté qu'une nouvelle situation prévisionnelle au 31 décembre 2009 dévoilant une prévision de déficit pour l'année 2009 d'un montant de 21 500 €. »

Dans les faits nous vous avons présenté plus qu'une simple situation au 31/08/09.

Nous avons présenté un prévisionnel complet à fin 2009 pour vous permettre d'évaluer clairement quel sera le résultat de notre activité enfance-jeunesse à la fin de l'année 2009. Une simple situation sans prévision de résultat annuel final n'aurait eu absolument aucun intérêt.

C'est un travail supplémentaire par rapport à votre demande initiale, réalisé en profondeur avec le soutien de la fédération régionale de Familles Rurales.

Lors de notre réunion du 01/10/09 nous vous avons proposé de vous fournir également la situation au 31/08/09, nous tiendrons cet engagement.

C'est justement en établissant la situation prévisionnelle 2009 que nous avons constaté une erreur d'enregistrement dans notre budget initial ce qui a porté notre déficit prévisionnel à 21 500 € au lieu des 12 000 € initialement annoncés.

Si nous nous étions restreints à présenter seulement une situation au 31/08/08 l'étendue de ce déficit aurait été partiellement masquée.

Le fait de vous avoir présenté un résultat prévisionnel malgré le déficit accru est une preuve de notre volonté de transparence et de l'état d'esprit positif dans lequel nous souhaitons collaborer avec la municipalité.

Par ailleurs si vous reprenez le compte rendu de la réunion périscolaire du 18/06/09 à laquelle vous avez assisté en personne, vous constaterez que l'énoncé exact de votre demande était :

« Une réunion sera programmée tout début septembre afin que Famille Rurales présente un point budgétaire au 30 juin. Le budget prévisionnel devra également nous être présenté très en amont »

C'est très précisément ce que nous avons fait le 01/10/09 : Point budgétaire 2009 complet avec en plus la présentation du budget prévisionnel 2010.

Point 3

Rappel de votre texte :

« Même si les élus n'ont pas de directives à donner à Familles Rurales, les conseils pour une meilleure organisation et une meilleure gestion formulés par les élus ne sont pas entendus. »

Depuis la dernière Assemblée Générale de notre association à laquelle vous avez assisté en personne, nous avons travaillé activement pour trouver des solutions pour atténuer le déficit initialement annoncé de 12000€.

Il s'agissait pour rappel de : **Réduire les plages d'accueil**

Nous vous avons répondu que nos plages horaires correspondent exactement aux besoins générés par les horaires et les déplacements des parents qui nous confient leurs enfants pour pouvoir travailler.

Revoir notre politique tarifaire

Nous avons augmenté les tarifs au 1^{er} septembre 2009 à votre demande.

De plus, nous avons durci les conditions d'annulation des inscriptions et de non respect des horaires réservés.

Mettre en place un système de barème familial.

Nous vous avons répondu que dans le contexte actuel il était difficile d'augmenter les tarifs pour les familles (même les plus aisées) étant donné que nos tarifs sont déjà élevés et ce d'autant plus depuis l'augmentation de cette rentrée).

Néanmoins, nous nous sommes engagés à faire des investigations auprès de la Fédération Régionale pour évaluer la possibilité de mettre en place un tel système dans le futur. Nous avons toutefois insisté sur le fait que cet instrument n'est en soi pas une solution budgétaire dans la mesure où c'est le tarif moyen facturé aux familles qui déterminera le niveau de leur participation, non la façon dont les différents tarifs seront modulés autour de celui-ci.

Par ailleurs, nous avons déjà un système de tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Il s'agit là des seuls « conseils d'amélioration » que vous nous avez soumis.

Ils ont été entendus, analysés et mis en place quand cela était possible.

Pour rappel, vous pouvez retrouver tous ces éléments dans le compte rendu de la réunion Périscolaire du 18/06/09 à laquelle vous avez assisté en personne.

En parallèle, vous nous avez demandé d'optimiser notre gestion pour une efficacité accrue.

Lors de la réunion du 01/10/09 à laquelle vous avez assisté en personne nous vous avons présenté les modifications majeures que nous avons mises en place pour fin 2009 et l'année 2010.

-Non reconduction d'un poste administratif pour alléger la masse salariale.

-Mise en place d'un directeur des services pour optimiser la gestion et réduire les frais administratifs.

- Clarification de l'organigramme pour plus d'efficacité dans le suivi des activités.

Nous avons ainsi, encore une fois, répondu à vos sollicitations.

Nous vous avons également soumis des propositions dans le cadre du regroupement scolaire pour supprimer les coûts des transports qui pénalisent notre budget en raison de l'éclatement des sites scolaires.

Vous ne pouvez décemment pas dire que nous ne vous avons pas entendu ou que vos sollicitations sont restées sans réponse de notre part.

Point 4

Rappel de votre texte :

« La commune ne pouvant pas se porter éternellement garante des déficits. »

L'année 2009 est la première année où nous présentons un budget prévisionnel déficitaire pour l'activité périscolaire depuis sa création.

Nous avons présenté également lors de la réunion du 01/10/09 notre budget prévisionnel 2010.

Dans ce budget 2010, nous vous annonçons un budget équilibré pour notre activité enfance-jeunesse, avec une augmentation de 12 000 € de la subvention de la commune.

Le choix de ne pas augmenter notre subvention serait un choix politique de la municipalité qu'elle devrait assumer pleinement.

Si la municipalité ne souhaite pas soutenir d'avantage l'action sociale de notre association qui rend un service public aux habitants de Saône il faut que cela soit dit clairement.

Notre besoin en financement supplémentaire n'est pas dû à une gestion défaillante de nos activités bien qu'elle soit toujours perfectible.

Nous n'avons jamais demandé à la municipalité de se porter garante d'éventuels déficits.

Nous avons demandé à la municipalité son aide pour continuer à proposer un service de qualité ouvert à toutes les familles de Saône qui pourraient en avoir besoin.

Encore une fois, si la municipalité a d'autres priorités, il faut l'expliquer clairement à la population.

Point 5

Rappel de votre texte :

« A l'unanimité, les élus veulent faire part de leur inquiétude quant à la gestion de l'association et aux risques encourus. »

Lors de la réunion du 01/10/09 à laquelle vous avez assisté en personne :

- Nous vous avons expliqué que nous avons un coût de l'heure/enfant très performant par rapport aux structures équivalentes de la région.
- Nous vous avons expliqué en toute transparence quelle était notre situation financière actuelle et future.
- Nous vous avons clairement expliqué toutes les actions mises en œuvre pour améliorer encore notre gestion.
- Nous avons souligné le fait que nous disposions du soutien et de l'expertise de la Fédération Familles Rurales au niveau régional et national.

Notre activité enfance-jeunesse n'est pas en péril aujourd'hui, hormis le fait de ne pas trouver les 12 000€ qui pourraient éventuellement nous manquer en 2010.

Quoi qu'il en soit, vos propos rappelés si dessus sont infondés, alarmistes et décrivent plus un parti pris vis à vis de notre association que des faits réels et tangibles.

Vous ne prenez même pas la peine de préciser les « risques encourus » et au vu des éléments cités ci-dessus vous seriez certainement bien en mal de le faire.

Il est en outre important de ne pas faire d'amalgame entre l'association Familles Rurales de Saône et l'activité enfance-jeunesse qui est seule déficitaire en 2009.

Rappel sur notre rencontre du 01/10/09

Pour rappel, lors de notre réunion Périscolaire du 01/10/09 nous vous avons déjà demandé d'être vigilant sur les termes et le contenu des comptes rendus de conseil municipal qui font référence au Périscolaire.

Nous réagissons à l'époque au point 10 du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/07/09 rappelé ci-dessous.

10- Périscolaire

« A notre demande des propositions ont été faites par l'association Familles Rurales pour améliorer la gestion financière du Périscolaire. Néanmoins ces actions ne permettront pas de rétablir l'équilibre budgétaire. La fin du contrat entre Familles Rurales et la commune arrive à terme au 31/12/2010. La commission affaires sociales va travailler à la préparation d'un cahier des charges pour faire un appel d'offres pour cette gestion, et envisager également une gestion en régie pour tout ou partie du service : cela peut concerner seulement la partie « Périscolaire », c'est-à-dire la garderie du matin et du soir et le repas de midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le CLSH pourrait continuer à être confié à un prestataire en délégation de service public. Des projections en terme de besoin et de coût de personnel, de locaux, etc... seront préparées par la commission pour faire avancer ce dossier. A l'unanimité, le conseil municipal demande de poursuivre cette réflexion. »

A l'occasion de notre réunion du 01/10/09 nous vous avons clairement dit :

Que nous étions surpris par le fait que vous ayez annoncé votre volonté de préparer un cahier des charges et d'envisager une gestion en régie ou de confier les activités du Périscolaire à un prestataire en délégation de service public. Tout ceci, sans nous prévenir préalablement et en contradiction avec votre engagement pris lors de la réunion périscolaire du 18 /06/09 d'attendre notre prochaine rencontre pour en discuter.

Que nous étions inquiets au sujet de l'avenir du personnel de notre association, compte tenu de la vision purement « comptable » du sujet exprimée dans votre texte. Nous vous avons demandé, en tout état de cause de vous engager publiquement à maintenir les emplois des salariés en place actuellement au Périscolaire si vous persistiez dans cette voie.

Que nous serons extrêmement vigilants sur le maintien de la qualité du service rendu aux familles et qu'il était hors de question de brader l'accueil de nos enfants en revenant à une simple « garderie » si vous persistiez dans cette voie.

Que nous avons été choqués par le terme « Garderie » que vous avez utilisé pour décrire les activités du Périscolaire. Nous vous avons expliqué que ce terme est dénigrant vis-à-vis du professionnalisme et de l'implication de notre personnel. Nous vous avons également expliqué que notre qualité d'accompagnement et notre contribution au développement des enfants que nous accueillons quotidiennement sont totalement à l'opposée d'une simple « Garderie »

Nous vous avons, en outre, rappelé que nous n'étions pas un prestataire dont le contrat arrive à échéance mais une association, porteuse du projet enfance-jeunesse depuis sa création, subventionné par la commune dans la cadre d'une convention au titre du service qu'elle apporte aux habitants.

Quinze jours après cette réunion, vous récidivez avec des propos qui cette fois ci dépassent clairement les bornes de l'acceptable.

Voici, point par point, notre position par rapport au droit de réponse que nous invoquons.

Concernant le point 1

Les informations relatives à la subvention que la commune nous alloue sont présentées de façon orientée pour sembler plus importantes. Nous souhaitons donc que le niveau effectif de financement supporté par la commune pour soutenir l'activité enfance-jeunesse de notre association soit exposé de façon claire dans une communication officielle.

Concernant les points 2, 3 et 4

Nous nous inscrivons en faux par rapport à ces trois points et nous demandons un démenti public officiel de votre part. De plus, vous avez volontairement ou involontairement omis de communiquer des informations en votre possession suite à la dernière réunion de la commission enfance jeunesse du 1er octobre 2009 à laquelle vous avez participé en personne.

Concernant le point 5

Nous considérons ces propos diffamatoires et préjudiciables pour notre association et nous demandons un démenti public officiel de votre part. Dans ce point également, vous avez volontairement ou involontairement omis de communiquer des informations en votre possession suite à la dernière réunion de la commission enfance jeunesse du 1er octobre 2009.

Nous transmettons copie de ce courrier à l'ensemble des élus du Conseil municipal et vous demandons de publier notre droit de réponse sur les mêmes supports que les procès-verbaux des réunions du Conseil.

Nous sommes sincèrement désolés et attristés par la situation dans laquelle vous nous mettez.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Association Familles Rurales de Saône.
Commission Enfance-Jeunesse